

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juillet 2020

79X20

AVENANTS N°1 ET 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RESTAURATION DU MOULIN DE PALLIERES

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de restauration de son patrimoine ancien au sein du chef-lieu.

La collectivité souhaite en effet réhabiliter et restaurer son moulin à vent situé au chemin de la Lanterne (parcelle CN 70) en prévision d'une remise en service de la production de farines céréalières et installation d'un meunier.

Le point de vente de la production se situera dans un bâti communal situé en contrebas (hors marché).

Le moulin actuel est un moulin provençal de type tour construit au XVIIIème siècle sur un éperon rocheux, dont le bâti a été restauré en 1982. Il ne possède pas de machinerie et ses ailes sont fixes.

Le moulin fait partie du patrimoine remarquable de la collectivité qui souhaite une revalorisation de son centre ancien (chef-lieu) et une redynamisation de son attractivité touristique et économique.

Le marché de travaux de la présente délibération a pour objet la restauration du bâti de ce moulin (tour à maçonnerie de pierre), le remplacement complet des ailes, de la charpente, la toiture et du bardage, le confortement de l'éperon rocheux qui sert d'assise au moulin ainsi que la création d'une rampe d'accès logistique.

Le nouveau système éolien comportera les ailes, une calotte orientable dans le sens du vent, une nouvelle charpente comprenant l'axe des ailes, le mécanisme de renvoi, le frein ainsi que l'ensemble des mécanismes à assistance électrique permettant la mise en service et en activité de production du moulin.

Par délibération N°161x19 en date du 27 juin 2019, le Conseil municipal a adopté la demande de subvention relative à l'opération de « Reconstruction et remise en service du Moulin des Pennes Mirabeau » et a sollicité l'aide au conseil départemental au titre de la conservation et à la restauration du patrimoine en vue de la confection d'une farine locale.

Par délibération N°179X19 en date du 26 septembre 2019, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer et à exécuter le marché avec le groupement d'entreprise CROIX André et Fils (mandataire) et Demathieu Bard Construction (co traitant) pour un montant global et forfaitaire de 566 767,10 € HT soit 680 121,13 € TTC.

Le délai des travaux était de 7 mois à compter du 13/12/2019. Suite à l'arrêt des prestations pour cause de COVID 19 par voie d'ordre de service et la reprise des travaux le 11/05/2020 conformément au protocole sanitaire en vigueur (limitation de la co activité), le délai de la tranche ferme est augmenté comme suit :

- Arrêt des travaux : 8 semaines,
- Suppression de la co activité et limitation du nombre de compagnon pour respect de la distanciation sociale et protocole sanitaire (OPPBTP / FFB) : 4 semaines.

Le nouveau délai des travaux est de 10 mois avec une date prévisionnelle de fin des travaux ramenée au 4/09/2020.

D'autre part, des modifications de prestations se sont avérées nécessaires comme suit :

- Prolongation et adaptation de la rampe d'accès pour adoucir la pente et favoriser la praticabilité : 18 835 ,00 € HT ;
- Création d'un local stockage avec modification du local technique électrique : 17 148,13 € HT ;
- Adaptation et renforcement des appuis des poutres en béton armé pour stabilité structurelle des poutres bois (meule gisante et poutres sommières) : 6 952.00 € HT.

Le montant de l'avenant proposé s'élève à 42 935,13 € HT (+7.58%) ramenant le nouveau montant du marché de travaux à 609 702,23 € HT soit 731 642,68 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer les avenants,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – LECLERC
– GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 16 Juillet 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

LEONETTI JEAN-MARC